

<b>Zeitschrift:</b>	Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Hebammenverband
<b>Band:</b>	119 (2021)
<b>Heft:</b>	12
<b>Artikel:</b>	Pratique avancée sage-femme en Suisse : un état des lieux
<b>Autor:</b>	Cignacco Müller, Eva / Labrusse, Claire de / Krahli, Astrid
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-976897">https://doi.org/10.5169/seals-976897</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Pratique avancée sage-femme en Suisse: un état des lieux

---

Au cours des deux dernières années, la Conférence professionnelle sage-femme a élaboré, en étroite collaboration avec la Fédération suisse des sages-femmes, un document de type prise de position sur la pratique avancée sage-femme (*Advanced Midwifery Practice*) dans le contexte suisse. Ce texte contient une série d'arguments pour soutenir la discussion politique sur la définition et la mise en place de rôles élargis dans la profession de sage-femme. Mais pourquoi ces rôles élargis sont-ils nécessaires? Que fait une sage-femme en pratique avancée? Explication.

TEXTE:

EVA CIGNACCO MÜLLER, CLAIRE DE LABRUSSE, ASTRID KRAHL,  
ANDREA WEBER-KÄSER

**E**n Suisse, l'évolution actuelle du domaine de la santé correspond aux tendances et aux défis que l'on observe mondialement. Cette évolution est notamment caractérisée par la promotion de la santé digitale et de la numérisation (Lupton *et al.*, 2016), une augmentation significative des maladies chroniques et de la multimorbidité dans toutes les tranches d'âge (*Institute for Health Metrics and Evaluation*, 2017), un transfert des soins hospitaliers vers les soins ambulatoires, ainsi qu'une pénurie de main d'œuvre qualifiée couplée à des départs précoce de la profession (Observatoire suisse de la santé, 2021).

#### **Situation actuelle des soins en Suisse**

L'augmentation mondiale des maladies somatiques et mentales chroniques pose également aux sages-femmes des difficultés qui doivent être abordées et examinées dans le cadre du développement et l'extension de leurs corpus de connaissances spécifiques (Gerber-Grote *et al.*, 2021). De façon générale, on peut retenir que les sages-femmes avec une activité intra- ou extra-hospitalière sont de plus en plus confrontées à des situations de soins complexes qui nécessitent une expertise élargie, une pratique fondée sur des preuves scientifiques et une approche interprofessionnelle, même dans des situations physiologiques du point de vue de l'obstétrique.

Compte tenu de la complexité croissante des soins périnataux, on exige des sages-femmes qu'elles aient, en plus de solides compétences professionnelles, une grande aptitude à communiquer, à expliquer, à rechercher l'efficacité dans la collaboration interprofessionnelle, à assurer la continuité du suivi entre les divers secteurs de soins, et à assurer à la famille un environnement sécurisant (Eissler *et al.*, 2019).

Les sages-femmes aux compétences élargies, autrement dit les sages-femmes en pratique avancée (en anglais, *Advanced Practice Midwives* [APM]), sont formées et sont compétentes pour relever ces défis avec habileté et aussi à les surmonter activement dans l'ensemble des soins périnataux. Elles pensent et agissent à un niveau

**Les sages-femmes avec une activité intra- ou extrahospitalière sont de plus en plus confrontées à des situations de soins complexes qui nécessitent une expertise élargie, une pratique fondée sur des preuves scientifiques et une approche interprofessionnelle.**

macro (par exemple, en développant des modèles de soins périnataux innovants pour les femmes ayant des besoins spécifiques, notamment dans le maintien ou le rétablissement de leur santé mentale), elles conseillent et accompagnent les femmes et leurs familles sur des questions spécifiques, elles conseillent et assistent les équipes de soins spécialisées (par exemple, pour assurer des soins périnataux de bonne qualité dans les régions reculées de Suisse), assurent le *leadership* d'équipes interprofessionnelles (par exemple, dans le cadre des

soins périnataux aux femmes enceintes souffrant d'épilepsie), participent à la prise de décisions éthiques difficiles (par exemple, après les diagnostics prénatals) et contribuent à développer davantage la pratique obstétricale fondée sur des données probantes grâce à leurs propres recherches.

#### **Défis dans la période périnatale**

En Suisse, la prise en charge des femmes, des nouveau-nés et de leurs familles pendant toute la période périnatale (qui va de la



# La pratique avancée sage-femme est un concept prometteur pour faire face aux innovations nécessaires et urgentes dans le domaine de la périnatalité.

grossesse jusqu'à la fin de la première année de vie de l'enfant) présente des défis majeurs, pour lesquels il s'agit tout d'abord de développer des concepts de prise en charge appropriés, puis de les établir et de les évaluer dans la pratique clinique (Eissler et al., 2019; Conférence professionnelle sage-femme, 2021). Ces défis sont notamment les suivants:

1. L'augmentation des maladies chroniques somatiques et psychiques chez les femmes en phase de procréation.
2. La forte proportion de femmes issues de l'immigration et l'augmentation du nombre de femmes vivant dans la précarité sociale.
3. Les progrès technologiques rapides dans les soins hospitaliers et ambulatoires, et la demande politique associée de modèles de santé intégrés.
4. La mise en place en milieu hospitalier et extrahospitalier de modèles de soins intégrés gérés par les sages-femmes permettant un transfert facilité et adéquat vers différents fournisseurs de prestations.
5. Le maintien et la promotion du déroulement physiologique de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum dans les soins de base obstétricaux ainsi que la promotion de la santé et la prévention dans la première phase de la vie (la petite enfance).

## Surmonter les défis

Ces défis exigent des connaissances professionnelles approfondies et des compétences élargies dans la pratique. Ces deux caractéristiques constituent des éléments centraux du concept de pratique avancée

sage-femme (*Advanced Midwifery Practice*). Les sages-femmes peuvent ainsi répondre aux besoins des femmes et de leurs familles avec compétences et un haut niveau de professionnalisme et de qualité, même dans des situations très complexes qui nécessitent une action interprofessionnelle.

Au niveau international, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), attribue aux sages-femmes dans son recueil européen *Nurses and Midwives: A Vital Resource for Health* (World Health Organization, 2015) ainsi que dans le rapport *World's Midwifery* (*L'État de la pratique de sage-femme dans le*



## Prérequis pour le titre de sage-femme en pratique avancée

Les exigences pour le titre de sage-femme avec une pratique avancée sont encore en discussion aujourd'hui. Des prérequis ont été proposés ci-dessous par des représentantes de la pratique, de la Fédération suisse des sages-femmes, de l'enseignement et de la recherche, et sur la base de la littérature internationale et nationale. Des modifications des exigences pour le titre de sage-femme en pratique avancée (*Advanced Practice Midwife [APM]*) sont attendues dans le cadre des travaux ultérieurs à ce sujet.

Prérequis pour le titre d'APM (état au 1<sup>er</sup> mars 2021):

- BSc de sage-femme ou diplôme de sage-femme et obtention à posteriori du titre HES (OPT HES);
- MSc study programs in Midwifery ou dans le domaine de la santé avec au moins 90 ECTS;
- MAS in Midwifery ou dans le domaine de la santé avec au moins 60 ECTS et 30 ECTS supplémentaires sur dossier;
- Au moins 5500 heures d'expérience professionnelle en tant que sage-femme en exercice (correspond à 3 ans de travail à 90 % d'un plein temps) avant, pendant ou après un MSc/MAS; cette expérience professionnelle dans la pratique peut être effectuée à temps partiel, mais doit au total correspondre au nombre d'heures mentionné ci-dessus;
- Pour être enregistrée comme APM ou pour conserver le titre d'APM, la candidate ou le candidat doit travailler au moins à 40 ou 50 % comme APM en pratique clinique et exercer la majeure partie de son temps de travail dans le rôle.

Source: Conférence professionnelle sage-femme et Fédération suisse des sages-femmes, 2021

monde, OMS, 2021), un rôle-clé dans les efforts visant à répondre aux défis des soins périnataux. Le rapport *L'État de la pratique de sage-femme dans le monde 2021* souligne l'importance d'une éducation et d'une formation de haute qualité pour les sages-femmes, ainsi que le besoin urgent de développer de nouveaux rôles pour les sages-femmes. La pratique avancée sage-femme est un concept prometteur pour faire face à ces innovations nécessaires et urgentes dans le domaine de la périnatalité. Dans le monde anglo-saxon, certains rôles élargis et spécialisés ont été développés pour les sages-femmes ayant le titre d'APM, et ils demandent comme condition préalable une formation et une expérience pratique appropriées. Par exemple, en Grande-Bretagne, les sages-femmes occupent des fonctions spécialisées de pratique avancée en santé psychique périnatale ou pour femmes atteintes d'épilepsie (Crabbe & Hemingway, 2014; Nagle & Farrelly, 2018; Morley, 2016).

### Développement du concept de pratique avancée sage-femme en Suisse

Depuis le début 2020, la Conférence professionnelle sage-femme, dans laquelle siègent aussi des représentantes de la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)<sup>1</sup>, mène des discussions communes sur l'importance, le caractère innovant et la définition du concept de pratique avancée sage-femme pour la Suisse. Les résultats de ces discussions ont été systématiquement consignés par écrit. En outre, les exigences de qualification pour l'utilisation de ce titre pour les sages-femmes en pratique clinique ont été définies. Enfin, ce travail a abouti à la rédaction conjointe d'une *Prise de position sur l'AMP dans le contexte suisse* (Conférence professionnelle sage-femme, 2021), dont la publication est prévue pour l'année 2022. Le but de cette publication est de susciter une discussion au sein de la profession ainsi qu'avec les médecins et les acteurs po-

litiques. Un objectif important de la Conférence professionnelle sage-femme et de la Fédération suisse des sages-femmes est d'ancrer le concept de pratique avancée sage-femme et les rôles des sages-femmes en pratique avancée dans la prochaine révision de la loi sur les professions de la santé, qui aura lieu au plus tôt en 2025, et de créer ainsi, pour le champ d'activités des sages-femmes en pratique avancée, un cadre légal qui permettrait également une indemnisation financière directe de leurs activités.

### Faire connaître le concept

D'importantes activités visant à faire connaître le concept de pratique avancée sage-femme et les domaines d'activité concrets de la sage-femme en pratique avancée ont été récemment lancées et mises en œuvre par les hautes écoles spécialisées (cursus de master pour sages-femmes) et par la Fédération suisse des sages-femmes (conférence, symposium). Une première étape essentielle a été la tenue d'un atelier en août 2020 avec des représentantes de la pratique des sages-femmes. Cet atelier a permis de mieux comprendre le besoin de sages-femmes disposant d'une expertise élargie et d'identifier des domaines de compétences concrets dans les secteurs hospitaliers et extrahospitaliers. Une autre étape importante est la consultation de la proposition de définition et des conditions préalables au titre d'APM décrites dans la prise de position auprès de représentant·e·s sages-femmes issus des institutions d'enseignement, de la pratique et d'institutions de santé publique

### Qu'est-ce que la pratique avancée sage-femme?

Un tour de la littérature internationale démontre l'existence d'une multitude de titres, de rôles et d'activités sur la pratique avancée sage-femme, mais sans qu'aucun consensus international ne soit posé aujourd'hui sur sa définition (Goemae et al., 2016). Certains rôles de pratique avancée sont axés sur la pratique élargie, alors que d'autres intègrent le leadership, l'enseignement et la recherche. Seule une définition sans équivoque des rôles de pratique avancée sage-femme augmentera les chances de figurer en tant que profession dans les ordonnances de la loi sur l'assurance-maladie (Hänni, 2019). La définition d'une sage-

femme en pratique avancée et sa conceptualisation sont importantes à la fois pour le discours professionnel interne et pour la compréhension et l'acceptation à l'externe. En s'inspirant de la définition de pratique avancée élaborée par Gomaes et al. (2016), la Conférence professionnelle sage-femme et la Fédération suisse des sages-femmes ont élaboré une définition de pratique avancée sage-femme. Un des objectifs étaient de démontrer une nette différenciation avec le diplôme de BSc sage-femme. La définition a été rédigée provisoirement en langue anglaise et devra être traduite en allemand et en français dans une étape ultérieure (voir encart).

Une sage-femme avec un MSc de sage-femme en pratique avancée pourrait ainsi avoir accès à des tâches de nature différentes: intervenir dans la formation des étudiant·e·s et la formation continue des professionnel·le·s de la santé, intégrer une commission d'éthique, devenir *leader* dans son domaine professionnel, développer des nouveaux concepts de soins pour les sage-femmes et les équipes de santé, obtenir des fonds et mener des projets de recherche jusqu'à l'implémentation des outils que cette sage-femme aura développés.

Plusieurs études indiquent l'influence positive de la sage-femme en pratique avancée sur les résultats cliniques, stratégiques et financiers. Il a été noté que lors de grossesses à hauts risques, un suivi à domicile fait par des sages-femmes avec une pratique avancée conduisait à une diminution des naissances prématurées, des morts fœtales in utero, ainsi qu'à une réduction des

*Seule une définition sans équivoque des rôles de pratique avancée sage-femme augmentera les chances de figurer en tant que profession dans les ordonnances de la loi sur l'assurance-maladie.*

<sup>1</sup> La Conférence professionnelle sage-femme fait partie de la Conférence Spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. Ses membres sont les directeurs·rices des quatre HES, les représentant·e·s des filières bachelor et master, et la présidente et la secrétaire générale de la Fédération suisse des sages-femmes à titre d'invitées permanentes. La Conférence professionnelle des sages-femmes se réunit quatre fois par an et traite des questions et préoccupations actuelles en matière de formation et de politique professionnelle.

coûts et des jours d'hospitalisation de même qu'à un meilleur accès aux soins (Sandall *et al.*, 2016; Brooten *et al.*, 2001).

#### **Prochaines étapes pour l'ancrage de l'AMP en Suisse**

L'absence de modèles tarifaires et de dispositions d'admission dans le secteur ambulatoire constitue un défi politique majeur

dans celui des sages-femmes. En revanche, les prestations fournies par les titulaires de rôles de pratique avancée dans le secteur hospitalier sont aujourd'hui principalement rémunéré·e·s par des forfaits par cas (DRG). Dans le secteur ambulatoire, hormis l'absence de dispositions légales d'autorisation, il manque surtout des modèles tarifaires appropriés. Dans le domaine des

soins par le biais du modèle tarifaire médical. Cependant, de nombreuses prestations, telles que les prestations de coordination, ne sont pas (encore) intégrées dans le modèle tarifaire médical. De ce fait, seuls quelques cantons ou assureurs ont jusqu'à présent lancé des projets dans le secteur ambulatoire, et s'ils l'ont fait, c'est principalement dans le domaine de la médecine de famille. Afin d'attirer davantage l'attention des cantons sur le thème de la pratique avancée, la FSSF, en collaboration avec des responsables de la recherche en soins infirmiers, cherche à entrer en contact avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé. La question la plus urgente est la mise en place à grande échelle des rôles de pratique avancée ambulatoires et leur admission cantonale. En l'absence d'une réglementation cantonale en matière d'admission, la poursuite d'un projet dépend toujours de la motivation des différent·e·s participant·e·s au projet, ce qui n'est pas durable. Afin de soutenir les domaines d'activités et les rôles des sages-femmes en pratique avancée à l'avenir, il est très important de rallier les hôpitaux mais aussi les institutions ex-

## **Plusieurs études indiquent l'influence positive de la sage-femme en pratique avancée sur les résultats cliniques, stratégiques et financiers.**

pour le développement et l'ancrage des rôles de pratique avancée en Suisse, tant dans le domaine des soins infirmiers que

soins infirmiers, les prestations fournies par les infirmier·ère·s en pratique avancée sont actuellement facturées de manière provi-



### **Définition d'une sage-femme en pratique avancée (en anglais)**

«An Advanced Practice Midwife is an accredited practicing Midwife with a MSc degree\*, in-depth expertise in a specific practice domain, research skills and advanced leadership competences. Advanced Practice Midwives provide continuous woman and family centred care in complex clinical situations with a high degree of autonomy, efficacy and accountability. They work in a variety of settings, promote and coordinate interprofessional collaboration within the health and social system. Advanced Practice Midwives contribute to the production of scientific knowledge and communicate it to diverse audiences. They conceptualize and implement accessible, equitable, cost-effective, and innovative solutions for health promotion and prevention. Advanced Practice Midwives improve quality of care, contribute to public health and advance midwifery as an academic profession.»

**Source: Conférence professionnelle sage-femme et Fédération suisse des sages-femmes, 2021.**

\* Une période transitoire sera planifiée afin que les sages-femmes ayant un diplôme de CAS, DAS ou MAS et qui ont déjà une pratique avancée même partielle sur le terrain, puissent rejoindre la formation exigée ou leur permettre de suivre des passerelles vers le diplôme MSc.

trahospitalières comme partenaires possibles pour la mise en place de ces rôles. Les hautes écoles spécialisées, avec leurs programmes de master et leurs départements de recherche qui effectuent les travaux d'évaluation, ont ici une grande responsabilité.

***Un premier rôle de pratique avancée en santé mentale périnatale a été mis en place en 2021 à la Clinique universitaire de gynécologie de Berne.***

lité à assumer. Dans la profession infirmière, il existe déjà des projets très prometteurs de soins infirmiers en pratique avancée. Par

exemple, le groupe hospitalier du Lindenhof à Berne prévoit de mettre en place une «unité dirigée par du personnel infirmier». D'autres domaines d'activités possibles pour les sages-femmes en pratique avancée doivent être développés. Un premier rôle de pratique avancée en santé mentale périnatale a été mis en place en 2021 à la Clinique universitaire de gynécologie de Berne<sup>2</sup>. D'autres pourraient concerter les soins pré-nataux, par exemple pour les femmes épileptiques ou souffrant d'une maladie rhumatisante sous-jacente. Dans le domaine de la promotion de la santé et prévention durant la petite enfance les modèles innovants d'assistance par une sage-femme pour les femmes enceintes en situation socialement défavorisée sont importants (Hafen & Magistretti, 2021, Mühlheim & Origlia, 2020; Origlia et al., 2020).

**Conclusion concernant la pratique avancée sage-femme en Suisse**

Pour faire progresser la pratique avancée sage-femme en Suisse, il faut une coopération étroite entre les associations profes-

sionnelles d'infirmier·ère·s et de sages-femmes, les hautes écoles spécialisées (notamment avec les responsables des filières de master de sages-femmes et les départements de recherche), l'association Swiss-ANP, la Conférence des directeurs de la santé et les cantons qui sont prêts à lancer des projets pilotes. ☺

Texte traduit de l'allemand par Marco Fachin, Intertrad.

**Références**

- Brooten, D., Youngblut, J. M., Brown, L., Finkler, S. A., Neff, D. F. & Madigan, E. (2001) A Randomized Trial of Nurse Specialist Home Care for Women with High-Risk Pregnancies: Outcomes and Costs. *The American journal of managed care*; 7(8), 793-803.
- Conférence professionnelle sage-femme et Fédération suisse des sages-femmes (2021) 1<sup>re</sup> Prise de position sur l'Advanced Midwifery Practice dans le contexte suisse - Un document interne à la profession pour l'information, la discussion et le développement futur (document non publié).
- Crabbe, K. & Hemingway, A. (2014) Public health and wellbeing: A matter for the midwife? *British Journal of Midwifery*; 22(9), 634-640. <https://doi.org/10.12968/bjom.2014.22.9.634>
- Eissler, C., Lehmann, U., Tal, A. & Cignacco Müller, E. (2019) Neue Master-Curricula: Unsere Antwort auf Herausforderungen im Gesundheitswesen. *Frequenz*; Dezember, 10-13. Berner Fachhochschule.
- Gerber-Grote, A., Robatto, L., Cignacco, E. & Kaiser, M.-L. (2021) Förderung von PhD-KandidatInnen im Bereich der Gesundheitsberufe nach Gesundheitsberufegesetz (GesBG). document non publié, August.
- Hafen, M. & Meier Magistretti, C., (2021) Familienzentrierte Vernetzung in der Schweiz. Hochschule Luzern, Soziale Arbeit, FH Zentralschweiz. [www.sages.ch](http://www.sages.ch)
- Institute of Health Metrics and Evaluation (2017) Findings from the global burden of disease study, 2017. [www.healthdata.org](http://www.healthdata.org)
- Lupton, D., Pedersen, S. & Thomas, G. M. (2016) Parenting and Digital Media: From the Early Web to

- Contemporary Digital Society: Parenting and Digital Media. *Sociology Compass*; 10(8), 730-743.
- Mühlheim, R. & Origlia, P. (2020) Soziale Isolation und Einsamkeit: Was können Hebammen tun? *Obstetrica*; 12/2020. 30-33. <https://obstetrica.hebamme.ch>
- Nagle, U. & Farrelly, M. (2018) Women's views and experiences of having their mental health needs considered in the perinatal period. *Midwifery*; 66, 79-87.
- Morley, K. (2019) Reducing risks for pregnant women with epilepsy: A qualitative study exploring experiences of using a toolkit at the antenatal booking appointment. *Epilepsy & Behavior*; 103. <https://doi.org/10.1016/j.yebeh.2019.07.019>
- Observatoire suisse de la santé (2021) Personnel de santé en Suisse: sorties de la profession et effectif. Une analyse sur la base des relevés structurels de 2016 à 2018. Rapport OBSAN 01/2021. [www.obsan.admin.ch](http://www.obsan.admin.ch)
- Organisation mondiale de la Santé (2021) L'État de la pratique de sage-femme dans le monde. [www.unfpa.org](http://www.unfpa.org)
- Origlia, P., Glur, R. & Trenkel, M. (2020) Zugang erschwert? Wochenbett und soziale Benachteiligung. *Obstetrica*; 6/2020. 28-31. <https://obstetrica.hebamme.ch>
- Sandall, J., Soltani, H., Gates, S., Shennan, A. & Devane, D. (2016) Midwife-led continuity models versus other models of care for childbearing women. *Cochrane Database of Systematic Reviews*. <https://doi.org/10.1002/14651858.CD004667.pub5>
- World Health Organization (2015) Nurses and Midwives: A Vital Resource for Health. European Compendium of good practices in nursing and midwifery towards Health 2020 goals. [www.euro.who.int](http://www.euro.who.int)

**AUTEUR·E·S**

Prof. Dre habil. Eva Cignacco Müller, co-responsable du domaine Obstétrique et responsable du MSc sage-femme, Berner Fachhochschule, Berne.

Prof. Dr Claire de Labrusse, doyenne de la filière sage-femme, Haute Ecole de Santé Vaud, Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale, Lausanne.

Dr rer. medic. Astrid Krahf, responsable de la filière du Master of Science sage-femme, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften, Département Santé, Institut pour sages-femmes, Winterthour.

Andrea Weber-Käser, secrétaire générale de la Fédération suisse des sages-femmes, Olten.

# Sage-femme échographiste spécialiste du cerveau fœtal: un exemple de pratique avancée

**S**age-femme échographiste au Centre hospitalier universitaire vaudois, Léo Pomar est spécialisé dans l'imagerie du cerveau fœtal. Il témoigne ici des impasses légales qui empêchent un plein exercice de ses fonctions, et que la reconnaissance d'un statut de sage-femme en pratique avancée permettrait de dépasser.

**Obstetrica:** Pouvez-vous présenter votre parcours et vos activités aujourd'hui en tant que sage-femme? Concrètement, en quoi diriez-vous que votre pratique est-elle de la pratique avancée sage-femme?

**Leo Pomar:** je suis sage-femme depuis 2013 et me suis spécialisé la même année en échographie de dépistage. Titulaire d'un diplôme universitaire en médecine fœtale obtenu en 2016 à Paris, ainsi que d'un Master de recherche en physiopathologie fœtale, j'ai soutenu en janvier 2021 ma thèse de docto-

rat consacrée aux conséquences fœtales et néonatales du virus Zika. Je suis aujourd'hui Professeur associé à la Haute école de santé Vaud où j'enseigne et mène des travaux de recherche sur l'imagerie fœtale, les infec-

tions pendant la grossesse et l'épidémiologie périnatale. J'enseigne également l'imagerie du cerveau fœtal dans des cours post-gradués pour les médecins. D'un point de vue clinique, je suis sage-femme échographiste, statut qui me permet de réaliser des échographies en collaboration avec un médecin. Je participe également aux bilans d'imagerie, aux gestes invasifs et au conseil aux couples en cas de malformation fœtale, particulièrement pour les infections congénitales et les malformations cérébrales. Mais l'échographie étant un examen médical, je n'ai pas l'autorisation de la pratiquer en autonomie.

*«Un titre de pratique avancée me permettrait d'être à la fois reconnu comme clinicien avec une activité d'expertise et comme chercheur.»*

LEO POMAR

**Comment cette pratique avancée est-elle reconnue actuellement?**

Actuellement, les hôpitaux romands demandent aux sage-femmes une formation supplémentaire en échographie attestée par un diplôme universitaire (examen théorique, pratique et mémoire) pour pouvoir être embauchées dans des unités d'échographie. Cette formation n'est pas ouverte aux sage-femmes en Suisse, et doit être réalisée à l'étranger (France ou Belgique). Le diplôme obtenu est le même pour les médecins et les sage-femmes, et a pour but de permettre la réalisation d'échographies de dépistage en autonomie. En Suisse, les sage-femmes ayant obtenu ce diplôme ont un statut de sage-femme spécialisée en échographie, et peuvent réaliser des échographies en collaboration et sous supervision d'un médecin. Ce statut n'est actuellement pas reconnu comme une pratique avancée, et ne permet pas une autonomie pour la pratique des échographies de dépistage au vu des barrières légales. L'échographie est une pratique définie comme «médicale», et la loi sur la surveillance des assurances stipule que les assurances sont tenues de rembourser les actes d'échographies réalisés par des médecins, ce qui impose la participation d'un



istock

médecin aux échographies réalisées par des sage-femmes à l'heure actuelle.

D'un point de vue pratique, une réforme légale et un statut de sage-femme en pratique avancée permettrait aux sage-femmes échographistes une reconnaissance et une plus grande autonomie principalement sur les actes de dépistage pour lesquels elles sont formées.

Pour ce qui est de ma spécialisation sur le cerveau fœtal, mon expertise est reconnue par mes pairs aux niveaux national et international, et je participe à une consultation pluridisciplinaire où la présence de médecins permet de respecter le cadre légal. Dans mon cas, l'obtention d'un statut de pratique avancée serait favorisée par mon profil à la fois de clinicien et de chercheur, qui permettrait d'accéder à un poste de clinicien spécialisé.

#### A quelles conditions?

Ceci nécessiterait un positionnement de l'hôpital dans lequel j'exerce pour reconnaître l'ensemble de mes compétences.

Pour ce qui est d'une pratique avancée en échographie, il faudrait un positionnement de la Conférence professionnelle sage-femme en faveur de l'introduction de l'examen échographique aux compétences sages-femmes, puis que les Lois sur les professions de la santé et les assurances soient adaptées.

#### Que changerait un titre de pratique avancée pour vous?

Je suis actuellement déjà dans une pratique avancée dans le sens où je réalise des actes qui nécessitent des compétences sup-

plémentaires et qui font partie de la pratique médicale. Ma sur-spécialisation sur l'imagerie cérébrale fœtale et mes compétences de chercheur en sont un exemple supplémentaire. La publication d'un cinquantaine d'articles, dont certains dans les revues médicales les plus prestigieuses (*Lancet*, *JAMA*, *BMJ*), mon rôle d'éditeur dans une revue, et ma participation aux sociétés savantes internationales viennent appuyer ce rôle. Malheureusement, ce rôle est peu reconnu au niveau institutionnel au vu d'un statut peu adapté. Un titre de pratique avancée me permettrait d'être à la fois reconnu comme clinicien avec une activité d'expertise et comme chercheur. Ce statut permettrait une relation davantage équitable avec les médecins avec lesquels je collabore et que je contribue à former.

#### En quoi un titre officiel de pratique avancée serait-il intéressant pour les sage-femmes échographistes?

En réalité les sages-femmes échographistes sont toutes dans une pratique avancée, car elles réalisent des actes très spécialisés, qui requièrent un haut niveau de formation. Le principal défaut du système actuel est que les sage-femmes sont formées pour une pratique en autonomie qu'elles ne peuvent pas appliquer en Suisse. Un titre de pratique avancée en échographie permettrait de placer les sage-femmes échographistes comme des praticiens reconnus pour la réalisation des échographies de dépistage et de sortir d'un système de supervision coûteux en temps et en personnel, comme c'est le cas dans de nombreux pays voisins. ☠

#### ENTRETIEN AVEC



**Prof. Dr-ès-Sc Léo Pomar,**  
sage-femme échographiste et chargé de recherche,  
Département Femme-Mère-Enfant du Centre  
hospitalier universitaire vaudois, Professeur associé  
à la Haute Ecole de Santé Vaud – Haute Ecole  
de Santé de Suisse occidentale.

**«En réalité les sages-femmes échographistes sont toutes dans une pratique avancée, car elles réalisent des actes très spécialisés, qui requièrent un haut niveau de formation.»**

LEO POMAR

# «La pratique avancée prend concrètement tout son sens en pratique indépendante»

**E**manuela Gerhard est sage-femme indépendante dans la région Lausanne et de la Riviera Vaudoise. Elle pratique des accouchements extra-hospitaliers depuis quatre ans. Titulaire d'un *Master of Science in Midwifery (Glasgow Caledonian University)*, elle explique ici pourquoi et comment la pratique avancée concerne également les sages-femmes indépendantes.

**Obstetrica: Qu'est-ce qui dans votre pratique d'une sage-femme indépendante pourrait s'apparenter à de la pratique avancée sage-femme?**

**Emanuela Gerhard:** Mes acquis et mon parcours professionnels me permettent d'avoir différentes activités professionnelles variées et spécifiques. De l'accompagnement des naissances à domicile, à la participation à différents groupes de travail en lien avec la professionnalisation de la pratique de la sage-femme indépendante.

J'ai par exemple collaboré à l'élaboration du «Référentiel professionnel du Groupeement des sages-femmes du Canton de Vaud pour la pratique des accouchements extra-hospitaliers». J'ai également des activités d'enseignements auprès des filières sages-femmes des Hautes Ecoles romandes en tant qu'enseignante vacataire sur différents sujets, d'évaluations dans la pratique simulée et d'experte de terrain pour les Travaux Bachelor. Parallèlement, je suis engagée au sein du Comité Central de la Fédération suisse des sages-femmes où j'ai le privilège de représenter l'ensemble des sages-femmes romandes.

Des activités complémentaires qui me permettent d'apprécier un juste équilibre professionnel et de maintenir une pratique sage-femme indépendante qui m'est essentielle. Je suis régulièrement amenée à travailler en interdisciplinarité, ce qui me permet d'échanger, de questionner et de partager les savoirs.

## Quelle sens voyez-vous à la pratique avancée dans la pratique indépendante?

Un diplôme postgrade quel qu'il soit est une vraie plus-value à la formation initiale. Spécifiquement pour la profession sage-femme, qui est une profession exigeante. Il confirme le domaine d'expertise choisi par la sage-femme.

Personnellement, j'en tire des bénéfices dans ma pratique quotidienne. Mes formations et mes expériences ont forgé la professionnelle que je suis actuellement. Elles me permettent d'être confiante et d'exercer mon métier en collaboration, dans le respect des attentes des différent-e-s autres intervenant-e-s professionnel-le-s dans les situations



que je peux suivre tout en plaçant avant tout la femme, l'enfant et la famille au centre de mes suivis.

De manière sensée, les connaissances scientifiques renforcent mon expérience, me confortent dans mes convictions et mes valeurs professionnelles. Si je prends l'exemple de l'accouchement extrahospitalier, les preuves scientifiques sont claires, l'accouchement en maison de naissance ou à domicile est aussi sûr que l'accouchement à l'hôpital pour les femmes en bonne santé ayant une grossesse physiologique.

Les sages-femmes, les gynécologues, les pédiatres et les principaux responsables des services d'obstétrique devraient influencer les

collaborations et les procédures, ensemble, pour sécuriser la liberté du choix du lieu de naissance. C'est là un véritable défi, du militan-tisme, qui demande plusieurs cordes à son arc. Pour parler le même langage – se comprendre. Coopérer – se soutenir mutuellement.

La pratique avancée prend concrètement tout son sens en pratique indépendante. Dans l'amélioration des pratiques, l'optimi-sation de la collaboration, l'adéquation de la communication et la personnalisation des suivis tout en maximisant la sécurité et la qualité des soins.

La pratique avancée permettra aux sages-femmes de se perfectionner, d'avoir davan-tage de ressources significatives et d'impac-ter favorablement leur pratique. Ceci, que la sage-femme pratique en milieu hospitalier, en tant qu'indépendante ou dont le profil plus académique, se dirige vers l'enseigne-ment ou la recherche.

**«Un statut de pratique avancée permettra une meilleure reconnaissance du travail en autonomie et des responsabilités des sages-femmes indépen-dantes, notamment dans la collaboration inter-professionnelle.»**

EMANUELA GERHARD

**Comment cela est-il perçu ou reconnu autour de vous (expertise particulière, rôle de consultante, etc.)?**

Le fait d'être active dans la pratique et d'être au bénéfice d'un MSc *Midwifery* est une combinaison cohérente qui me permet d'être régulièrement sollicitée pour des groupes de travail et des réflexions sur la profession ou la formation.

À titre d'exemples, j'ai participé au groupe de travail *Advanced Midwifery Practice* en tant que consultante pour la définition et les prérequis pour le titre APM en Suisse. De

## «La pratique avancée permettra de développer de nombreuses compétences absolument nécessaires à notre profession de sage-femme.»

EMANUELA GERHARD

même, j'ai collaboré au focus groupe de la filière sage-femme pour la construction du nouveau plan d'études cadre (PEC 2021) pour la mise à jour des programmes de la voie initiale (Haute Ecole de Santé de Genève) et de la voie seconde (Haute Ecole de Santé Vaud) de la filière sage-femme. Au niveau pé-rinatal, je contribue à la traduction en fran-çais des *Standards européens pour les Mai-son de Naissance du Midwifery Unit Network (MUNet)*<sup>1</sup>.

Ces collaborations me permettent de va-loriser mes acquis, de développer un vaste réseau professionnel et surtout de m'enga-ger pour la profession, de la défendre, de la soutenir et de la promouvoir. Eléments qui me tiennent particulièrem-ent à cœur.

Les liens professionnels au niveau natio-nal, européen et international sont un vé-ritable atout. C'est passionnant de pouvoir s'appuyer sur les nombreuses recherches de nos con-sœurs sage-femmes au niveau mon-dial, de comparer les modèles de soins, les fonctionnements, de contextualiser les pra-tiques et d'éventuellement les transposer quand cela est réalisable.

Cette dimension globale, la diversité et la richesse de ce qui est envisageable pour op-timiser la profession sage-femme, quel que soit son lieu de pratique ou sa fonction, est très stimulant et motivant. Également pour le développement de la pratique avancée.

**En quoi un titre officiel de pratique avancée serait-il intéressant pour la profession en Suisse?**

En termes de valorisation et de crédibilisa-tion de la profession, un statut de pratique avancée permettra une meilleure reconais-

sance du travail en autonomie et des respon-sabilités des sages-femmes indépendantes, notamment dans la collaboration interpro-cessionnelle.

Bien entendu, toutes les sages-femmes n'aspirent pas à une pratique avancée. L'épanouissement professionnel est propre à chacun.

Un statut de sage-femme en pratique avancée permettra principalement d'aller de l'avant dans la professionnalisation de la pra-tique indépendante des sages-femmes, de faire évoluer favorablement la profession, de lui donner plus de consistance et de valoriser les sages-femmes auprès des profession-nelle-s de santé et de la société. La pratique avancée permettra ainsi de développer de nombreuses compétences absolument néces-saires à notre profession de sage-femme. ◎

ENTRETIEN AVEC



**Emmanuela Gerhard,**  
sage-femme indépendante, MSc. Co-Vice-Présidente  
de la Fédération suisse des sages-femmes.  
emmanuela.gerhard@obstetrica-hin.ch

<sup>1</sup> *Midwifery Unit Network*,  
[www.midwiferyunitnetwork.org](http://www.midwiferyunitnetwork.org)